

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

AMENDEMENT

N ° II-CF805

présenté par

Mme Le Feur, M. Pellois, Mme Degois, M. Templier, M. Bournazel, Mme Mörch,
Mme Provendier, M. Vignal et Mme Sage

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.